

PRÉVOYANCE

PREVACTIVE



POUR TOUT PUBLIC À PARTIR DE 18 ANS,
 CÉLIBATAIRE, EN COUPLE OU EN FAMILLE

La protection complète des proches en cas de décès
 et/ou d'invalidité

L'offre en synthèse


Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
GARANTIES OBLIGATOIRES - Décès et PTIA

20 000 €

40 000 €

60 000 €

80 000 €

100 000 €

GARANTIES FACULTATIVES - ITT

500 € / mois

750 € / mois

1 000 € / mois

1 250 € / mois

1 500 € / mois


Franchise au choix 2 possibilités de 3 jours ou de 30 jours


Les conditions d'accès

Pour souscrire, être agé(e) :

- ✓ de **18 à 70 ans** pour la garantie décès PTIA,
- ✓ de **18 à 59 ans** pour la garantie ITT.

Les prestations

Limite des prestations :

- ✓ **75 ans** pour la garantie décès PTIA,
- ✓ **67 ans** pour la garantie ITT.
- ✓ **18 ans** pour les enfants **ou 26 ans** s'ils sont en poursuite d'études ou alternance.

PRÉVOYANCE

PREVACTIVE



Le point sur les garanties et services

- › **20 000 € à 100 000 € de capital garanti**
En cas de décès selon la formule choisie.
- › **500 € à 1 500 € de rente forfaitaire mensuelle versée**
En cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré principal.
- › **Tous types d'accidents couverts 24h/24**
En vie privée et professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur.
- › **Garanties valables en France et à l'international**
Dans le monde entier dans le cadre de séjours de moins de 3 mois.

Les Plus financiers

- + **Tarif unique** quelle que soit la profession.
- + **Tarif famille identique** quelle que soit la profession.



À NOTER

Les exclusions professionnelles

- ✗ Fabrication, transports et/ou manutention d'explosifs ou d'engins transportant des explosifs.
- ✗ Entreprise de déminage ou de ramassage et récupération de munitions.
- ✗ Travail sous l'eau et navigation sous-marine.
- ✗ Travaux nécessitant la mise en œuvre d'une technique exceptionnelle (téléphérique de hautes montagnes, installation de lignes à haute tension, etc.)
- ✗ Travail en haute montagne (guide, etc.)
- ✗ Pêche et autres travaux en mer.
- ✗ Travaux souterrains, creusement de puits.
- ✗ Tous travaux se rapportant à l'énergie atomique sous toutes ses formes, radiologiques.
- ✗ Personnel navigant (aéronautique civile ou militaire).
- ✗ Acrobates, cascadeurs, boxeurs, lutteurs, dompteurs, jockeys et tous les sports professionnels.
- ✗ Membres des forces armées, de gendarmerie, de police nationale ou municipale en service commandé

Les atouts qui font la différence



- + **Aucune classification professionnelle** exigée.
- + **Aucune formalité médicale** demandée
- + **Aucun délai d'attente** (séjour d'au moins 24 h en établissement hospitalier).

OFFRE VENTE COUPLÉE
+ Santé Prévoyance

Les limitations de garanties

Pour les garanties ITT par accident :

- versement des indemnités limité à 11 mois consécutifs par sinistre,
- franchise 3 jours réservée au TNS.

Pour les garanties décès :

- capital décès par accident limité à 15 000 € pour les ayants droit âgés de moins de 16 ans au jour du sinistre.

